

REGLEMENT CONCOURS

« CONSTRUIS-MOI UN EPOUVANTAIL »

1. DEROULEMENT

Dans le cadre de l'animation « Un Dimanche au Jardin », la commune de Combrit organise le concours "*Construis-moi un épouvantail*".

- Lancement du concours : lundi 2 février 2026
- Réception de l'épouvantail et du formulaire d'inscription : samedi 11 avril de 10h à 12h à Croas Ver
- Vote pour le plus bel épouvantail : dimanche 12 avril de 10h à 16h30
- Dépouillement des urnes et décision du jury : dimanche 12 avril à 16h30
- Remise des prix : dimanche 12 avril à 17h30

Le concours attribuera un prix aux trois premiers de chaque catégorie.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est réservé aux amateurs. La participation au concours est gratuite. Chaque participant devra être l'auteur de l'épouvantail remis.

Le concours est ouvert à tous les habitants de Combrit Sainte-Marine. Il est demandé la participation *a minima* d'un habitant de la commune dans l'équipe.

Pour les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Chaque participant devra remettre un seul exemplaire d'épouvantail, accompagné du formulaire d'inscription, lors d'« Un Dimanche au Jardin », le dimanche 12 avril de 9h à 10h à l'espace sportif de Croas Ver.

Chaque épouvantail doit respecter les règles suivantes :

- Dimensions : entre 0,50 et 2,00 mètres
- les matériaux utilisés : récupération
- l'absence de produit nocif pour l'environnement ou les animaux

3. CATEGORIES OUVERTES AU CONCOURS

Deux catégories seront identifiées :

- Enfants
- Adultes

4. INVALIDITE D'INSCRIPTION

Les épouvantails qui ne seront pas déposés la veille de « Un Dimanche au Jardin » ne pourront pas participer au concours.

Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas exposer les épouvantails ne rentrant pas dans les critères demandés et le règlement du présent concours. Les participants ne pourront aller à l'encontre de la décision du jury en cas de retrait de l'épouvantail jugé irrecevable.

5. JURY ET CRITERES DE SELECTION

Lors de la journée « Un Dimanche au Jardin », le public sera amené à se prononcer sur le meilleur épouvantail de chaque catégorie.

Le jury, composé de 2 élus, 2 agents, 1 membre d'une association communale, 1 exposant et 1 personne du public, aura la responsabilité de vérifier les critères de sélection ci-dessous et sera chargé de dépouiller l'urne.

Les critères de sélection du jury seront :

- Le respect de la thématique du concours : "Construis-moi un épouvantail",
- L'originalité,
- Le caractère esthétique,
- Le respect des règles appliquées (pas de produit, le type de matériaux utilisés)

La sélection des épouvantails se fera de manière anonyme par les membres du jury.

Les lauréats verront leurs épouvantails installés dans l'espace public ou pourront repartir avec leur création selon leur envie.

6. PRIX DES GAGNANTS

Pour les trois meilleurs épouvantails de chaque catégorie, les prix seront attribués comme suit :

○ Enfants :

- 1^{er} prix : lot d'une valeur d'environ 30,00 €
- 2^{ème} prix : lot d'une valeur d'environ 25,00 €
- 3^{ème} prix : lot d'une valeur d'environ 20,00 €

○ Adultes :

- 1^{er} prix : lot d'une valeur d'environ 30,00 €
- 2^{ème} prix : lot d'une valeur d'environ 25,00 €
- 3^{ème} prix : lot d'une valeur d'environ 20,00 €

7. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le règlement est disponible sur le site de la commune : www.combrit-saintemarine.bzh ainsi qu'à la Mairie.

8. AUTORISATIONS

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser à titre promotionnel leur création, notamment dans le cadre de la diffusion de l'image (photographie prise le Jour J avec votre consentement), du nom et prénom des gagnants, sans restriction ni réserve (supports de communication, site internet, presse, ...), et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque. Le nom de l'auteur sera toujours mentionné dans la légende.

9. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours.

Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les organisateurs de ce concours ne sauraient être tenus pour responsables des pertes et avaries du matériel.

10. INFORMATIONS LEGALES

Si les participants entendent renoncer à la participation au concours, il leur appartient d'informer l'organisateur avant le dépouillement.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours (nom, prénom, commune de résidence, téléphone, image) sont destinées exclusivement à la Mairie de Combrit pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants. Les noms des lauréats pourront être diffusés sur les réseaux et outils de communication de la mairie.

Au regard du Règlement Général sur la Protection des Données, vous avez des droits sur vos données que vous pouvez exercer directement auprès de la mairie.

Pour plus de renseignements sur vos droits et les modalités, vous pouvez consulter la notice d'information générale sur le site internet de la mairie : <https://combrit-saintemarine.bzh/notice-dinformation-sur-le-traitement-des-donnees-personnelles/>

11. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Animatrice Culturelle

abri.marin@combrit-saintemarine.fr

13 Quai Jacques de Thézac

29120 COMBRIT – SAINTE-MARINE